2:0 pour la politique fédérale du logement?

Autor(en): **Schwitter, Stephan**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **83 (2011)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-177788

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Stephan Schwitter, directeur de l'ASH.

2:0 pour la politique fédérale du logement?

Deux événements importants pour la politique du logement ont eu lieu peu avant la fin de l'année passée: le Conseil national a en effet approuvé un nouveau crédit cadre pour le cautionnement d'emprunts de la CCL et la Confédération a vendu le portefeuille immobilier de la SAPOMP.

Le 13 décembre 2010 a porté chance à l'aide fédérale au logement et donc aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Peu après 17h, le Conseil national a approuvé un nouveau crédit cadre pour le cautionnement d'emprunts pour l'encouragement à la construction de logements d'utilité publique d'un montant de 1,4 milliard de francs. L'arrêté fédéral était soumis au frein à la dépense et il fallait qu'il soit levé par au moins 101 voix, c'est-à-dire avec la majorité absolue de tous les membres du Conseil – et pas seulement de ceux qui sont présents.

L'issue du vote semblait des plus périlleuse et le résultat fut des plus serrés, avec 109 voix en faveur du nouveau crédit cadre. 64 conseillers nationaux ont voté contre (52 UDC et 12 PLR), quatre se sont abstenus, trois étaient absents mais excusés, et pas moins de 20 conseillers nationaux (dont 8 UDC et 6 PLR) n'ont tout simplement pas participé au vote… pour notre plus grande chance à nous! Les Bourgeois démocrates et les Verts, ainsi que les fractions du PS et du groupe PDC-PEV-VL ont approuvé en bloc le nouveau crédit cadre.

Nous tenons à les remercier ici de leur reconnaissance et de leur soutien à la construction de logements d'utilité publique. Quant aux électrices et aux électeurs, ils auront tout loisir de les remercier lors des élections de cette automne. Car ce sont bien ces conseillers nationaux-là qui avaient demandé en 1999 déjà au Parlement un mandat constitutionnel clair en matière de politique fédérale d'aide au logement. Ce qui leur a d'ailleurs valu des sanctions répétées lors des élections.

La reconduction de ce cautionnement est largement due à l'intense travail de lobbying de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL) et au travail de longue haleine des associations faîtières. Elles sont toutes à la fois soulagées et ravies de l'issue de la votation. On peut toutefois remarquer que les opposants au sein du Parlement font preuve d'une ignorance crasse en ce qui concerne les acquis des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et en ce qui concerne notamment les effets positifs de l'aide fédérale au logement. Ils ne vont d'ailleurs pas en rester là et profiteront de la première occasion pour tenter une fois encore d'affaiblir les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Le fait est que, grâce au crédit de cautionnement, les coopératives continueront à bénéficier de prêts à taux préférentiels. Ceux-ci engendreront des investissements d'autant plus importants qui profiteront finalement à une part importante de la population, qui aura accès à un logement digne de ce nom, à loyer modéré, comme le prévoient, faut-il le rappeler, la loi et la Constitution. Qui plus est, la Confédération ne perd pas le moindre centime, car il ne s'agit en l'occurrence pas d'une dépense réelle, mais seulement d'une obligation conditionnelle… à laquelle il n'a d'ailleurs jamais fallu recourir tout au long de la période du dernier crédit cadre!

En ce qui concerne le deuxième événement important, il s'agit bien cette fois d'argent: le 16 décembre 2010, la Confédération a vendu les 2600 appartements de la SAPOMP à la caisse de pension F. Hoffmann-La Roche SA. Le produit de cette vente avoisine les 430 millions de francs et vient gonfler les recettes fédérales. Cette manne n'a malheureusement pas eu les faveurs des médias, qui ont superbement ignoré l'événement. La SAPOMP Wohnbau AG appartenait entièrement à la Confédération et fonctionnait comme société de défaisance pour les bien-fonds qui avaient bénéficié de l'aide au logement et qui connaissaient des difficultés financières au cours de la crise immobilière des années 90.

Au fil du temps, non seulement les subsides ont été remboursés (160 millions de francs d'abaissement de base des loyers), mais le capital actions de 171 millions de francs investi à l'époque a été restitué au 1er janvier 2011 à la Confédération – avec un gain considérable de pas loin de 260 millions de francs, qui ont été comptabilisés en tant que recette exceptionnelle d'investissement. Le patrimoine immobilier de la SAPOMP a malheureusement échappé aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Peut-on parler d'autogoal pour autant?

Concentrons-nous maintenant sur la votation sur le nouveau crédit cadre de 1400 millions de CHF destiné au cautionnement d'emprunts de la CCL. C'est maintenant à la majorité du Conseil des Etats d'accepter le projet, qui devrait vraisemblablement traiter cet objet lors de la prochaine session de printemps.

Texte: **Stephan Schwitter**
Traduction: **PC**